

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la carrière de Beaumont-sur-Vingeanne (21310)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETABLISSEMENTS BREDILLET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BREDILLET Franck, PDG de la société ETS BREDILLET

RCS / SIRET

3 3 4 9 7 7 6 8 3 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 1c) Installation classée pour la protection de l'environnement, Carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 | La surface totale du projet de carrière soumise à autorisation est de 16 ha 97 a 23 ca dont environ 13 ha 55 a 23 ca en périmètre d'extraction. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet consiste en la demande d'extension du périmètre d'autorisation de la carrière à ciel ouvert localisée sur la commune de Beaumont-sur-Vingeanne (de 400m²) afin de permettre le déplacement du chemin d'accès nécessaire pour pouvoir réaliser la remise en état progressive et la restitution de parcelles déjà exploitées.

Ce projet ne concerne donc qu'une légère augmentation de la surface d'autorisation de 400 m² portant le périmètre d'autorisation à 17 ha 01 a 23 ca.

Aucune modification de production n'est à prévoir.

Aucune modification des procédés d'extraction et de traitement des matériaux n'est à prévoir.

Ainsi, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir, l'activité du site restant identique.

4.2 Objectifs du projet

L'arrêté préfectoral du 19/11/2012 a autorisé l'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans. Le rythme de production autorisée de matériaux commercialisables est de 80 000 t/an en moyenne et de 100 000 t/an au maximum. La remise en état coordonnée à l'exploitation du site, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, permet de procéder à une restitution progressive des parcelles. Afin de permettre la continuité de cette remise en état progressive, le chemin d'accès à la zone d'extraction doit être déplacé. Il faut savoir que les parcelles concernées par l'extraction actuelle et future (parcelles ZH6 et ZH7) se situent au Sud de la carrière, à l'opposé de la voie communale permettant l'accès au site. Cette configuration nécessite le passage par la parcelle ZH2 pour accéder à la zone d'extraction effective. Afin de limiter l'emprise du chemin d'accès sur la parcelle ZH2 – qui devrait être rendue prochainement – l'exploitant souhaite demander une légère extension du périmètre d'autorisation afin de déplacer le chemin d'accès plus au Sud, au niveau de la parcelle ZH7. Par ailleurs, cette parcelle ZH7 est déjà concernée par l'autorisation actuelle pour partie.

Ce projet ne concerne donc qu'une légère augmentation de la surface d'autorisation de 400 m² portant le périmètre d'autorisation à 17 ha 01 a 23 ca. Le périmètre d'extraction restera inchangé.

À savoir que le propriétaire a d'ores et déjà donné son accord à travers une attestation jointe à ce document.

La modification liée à ce projet à connaissance n'entraîne pas de dangers ou d'impact supplémentaire, s'agissant uniquement d'une augmentation de l'emprise du site de moins de 10% de la surface actuellement autorisée (0,26%).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de permettre l'accès à la zone d'extraction, une étape de décapage de la surface concernée par le projet d'extension est nécessaire. Ces matériaux inertes issus du décapage (terre végétale) seront utilisés pour la remise en état progressive du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone concernée par le projet d'extension sera mise en sécurité tout au long des travaux avec la mise en place d'une clôture périphérique en continuité de l'autorisation actuelle.

Comme évoqué précédemment ce projet d'extension concerne uniquement le chemin d'accès, la zone d'extraction n'est pas concernée par ce projet. De ce fait, le projet n'a aucun impact sur les conditions d'exploitation actuelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement exclusivement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------------|---|
| Périmètre d'autorisation | 17 ha 01 a 23 ca |
| Périmètre d'extraction inchangé | 13 ha 55 a 23 ca |
| Extension demandée | 400 m2 |
| Productions demandées inchangées | 80 000 t/an en moyenne 100 000 t/an au maximum |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

lieu-dit "Champs-aux-Chats"
21310 Beaumont-sur-Vingeanne

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 2 7' 2 9" 09 Lat. 0 5° 2 1' 2 9" 65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation existante est soumise au régime de l'autorisation pour la rubriques 2510-1 (exploitation de carrière) et au régime de l'enregistrement pour les rubriques 2515-1 (broyage, concassage, criblage de pierres et cailloux, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 kW et la rubrique 2760-3 (installation de stockage de déchets à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720). Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral le 19 novembre 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La nature et la position géographique du site ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la trame verte et bleue. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet d'extension concerne environ 400 m ² de "terres arables hors périmètre d'irrigation" selon Corine land Cover 2017. Ce sont donc des sols agricoles. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'implique pas de construction de bâtiment. Les enjeux sont donc faibles. On notera que l'extension n'engendrera pas d'enjeux supplémentaire à ceux de l'exploitation actuelle jugés précédemment comme faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'exploitation actuelle du site est à l'origine de bruit et de poussières. L'extension n'aura aucune incidence sur ces thématiques puisque les premières habitations sensibles se situent au Nord-Est du site alors que l'extension se ferait en direction du Sud-Ouest. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La production demandée étant identique à celle actuellement autorisée (80 000 t/an). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les dimensions de l'extension envisagée ne peuvent influencer les émissions sonores déjà présentes sur le site. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Actuellement, seules les eaux pluviales potentiellement souillées (contact avec l'aire étanche) sont traitées via décanteur-déshuileur avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.</p> <p>La zone d'extension sollicitée n'est pas concernée par ce facteur.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet d'extension engendrera la production de déchets inertes supplémentaires avec le décapage d'environ 20cm de terre végétale. La surface étant de 400 m², la quantité supplémentaire de déchets inertes produite est estimée à environ 80 m³.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La surface concernée par l'extension n'est pas exploitée à l'heure actuelle. Comme évoqué précédemment, le propriétaire a d'ores et déjà donné son accord pour le projet. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en place d'une clôture périphérique en prolongation de la clôture actuelle ;
- décapage sélectif de la terre végétale afin de la préserver pour la remise en état ultérieure du site.
- Application et amélioration de mesures de réduction des émissions sonores (limitation de l'utilisation des appareils de communication par voie acoustique, conformité des différents éléments sources, maintien du suivi des émissions sonores, utilisation de détonateurs à microretards, etc.) ;
- Application si nécessaire de mesures de réduction des émissions des poussières (brumisation d'eau sur les pistes, etc.).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit une extension d'environ 400 m². Cela représente 0,26% de la surface actuellement autorisée. Son incidence sur l'environnement est estimée comme particulièrement faible, car ne nécessitant aucune modification de l'activité du site : les enjeux de l'exploitation actuelle de la carrière de Beaumont-sur-Vingeanne ne seront que prolongés sur 400 m² pour la durée d'autorisation restante. Quantitativement, aucune incidence supplémentaire n'est à prévoir.

On notera également que la carrière actuelle, encore autorisée pour une durée de 20 ans à l'horizon 2022. C'est une source d'emplois locale et les matériaux qui y sont produits sont indispensables pour les chantiers locaux. La pérennisation de son exploitation semble primordiale. De plus, ce projet vise à limiter l'impact de l'exploitation sur la voie communale n°7 menant au site. Au regard des incidences envisagées du projet, nous demandons une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Attestation de droit de passage concernant le droit de passage sur la parcelle ZH7

Porter à connaissance concernant la demande d'extension u niveau de la parcelle ZH7

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BINGES

le.

05/04/2022

Signature

ÉTABLISSEMENTS BREDILLET

SAS au capital de 100 500 €

ZAE en champ Martin - 21270-BINGES

RCS DIJON 2000 B 130

SIRET 334 977 683 00021